



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 24 novembre 2014 n°155 /H030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Offre d'emploi et recrutement**

---

*Type d'opportunité* : renouvellement

*Périodicité* : tous les 10 ans

*Demandeur* : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (Dares) du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Département Métiers et Qualifications (DMQ) et Mission Animation de la Recherche (MAR)

Au cours de sa réunion du 14 novembre 2014, la Commission *Emploi, Qualification et Revenus du travail* a examiné le projet d'enquête sur les offres d'emplois et le recrutement.

La Dares souhaite réaliser une enquête sur les recrutements afin d'actualiser les informations recueillies lors de la précédente enquête de 2005. Cette enquête a été demandée par deux instances regroupant les différents partenaires de la Dares : le conseil scientifique de la Dares<sup>1</sup> et le comité des programmes<sup>2</sup>.

Cette enquête est la seule en France à analyser l'ensemble du processus de recrutement : la formalisation du besoin, la diffusion de l'offre d'emploi, les modes de collecte et de tri des candidatures, l'organisation des entretiens éventuels et enfin, la sélection et le choix des candidats. L'enquête actualisera le rôle des différents canaux mobilisés par les employeurs, et en particulier celui de Pôle emploi, en intégrant les nouveaux canaux tels que les réseaux sociaux professionnels, les agences d'intérim, les opérateurs privés de placement, etc. Elle vise également à répondre à d'autres questions particulièrement importantes dans la conjoncture actuelle : l'analyse des raisons du recours à un recrutement externe plutôt qu'interne, les arbitrages entre les différents types de contrat (CDD, CDI, etc.), les difficultés de recrutement, les discriminations à l'embauche que peuvent subir certaines catégories de salariés et la satisfaction de l'employeur à l'égard du recrutement réalisé.

Les données feront l'objet de publications sous la forme de « *Dares Analyses* » ou de document d'études. Le fichier de l'enquête sera ensuite mis à la disposition des chercheurs intéressés, mais il n'est pas prévu de retour direct aux enquêtés.

Il existe d'autres enquêtes statistiques ou des fichiers administratifs qui portent sur les embauches, les emplois vacants ou les difficultés de recrutement :

- la déclaration préalable à l'embauche de l'Acoss, (DPAE)
- l'enquête et la déclaration sur les mouvements de main-d'œuvre de la Dares,

---

<sup>1</sup> Ce conseil comprend des représentants de la DGEFP, de la DGT, de la Drees, de l'Insee, de l'Igas, du Ministère de la Recherche, les directeurs du CEE et du Cereq et des personnalités qualifiées, choisies pour leurs compétences en économie, sociologie, droit et sciences de gestion dans le champ de compétences du Ministère du Travail et de l'Emploi.

<sup>2</sup> Le comité des programmes rassemble les principaux partenaires de la Dares (administrations, institutions et organismes) afin de recueillir annuellement les suggestions ou demandes de travaux pour l'année à venir. Les travaux de ce comité aboutissent à l'élaboration du programme annuel de travail de la Dares.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

- les enquêtes Acemo trimestrielles de la Dares comptabilisant les emplois pour lesquels l'employeur entreprend des démarches de recrutement à l'extérieur de son établissement,
- les enquêtes sur les besoins de main-d'œuvre (BMO) de Pôle emploi sur les intentions et les difficultés de recrutement pour l'année à venir,
- l'enquête trimestrielle Tendances Emploi Compétence (TEC) de l'observatoire du MEDEF sur les postes recherchés par métier.

Les unités enquêtées sont les établissements d'au moins un salarié du secteur concurrentiel non agricole ayant recruté en CDD ou en CDI entre septembre et novembre 2015 en France entière. L'échantillon sera constitué à partir du fichier administratif des DPAE de l'Acoss. La méthode utilisée pour tirer l'échantillon d'employeurs sera celle d'un plan de sondage stratifié selon le secteur d'activité, la taille de l'établissement, le type de contrat (CDI ou CDD) et sa durée prévue dans le cas de CDD, le nombre de recrutements réalisés sur la période étudiée et le fait que l'employeur recrute ou non régulièrement. Aucune extension régionale n'est envisagée.

Les établissements feront l'objet d'une interrogation principale par téléphone (questionnaire principal) de mars à avril 2016 complétée par un rapide questionnaire en ligne relatif aux caractéristiques des recrutements réalisés par l'établissement (questionnaire secondaire). L'objectif est d'obtenir les réponses de 10 000 établissements.

La collecte des données sera financée par la Dares et réalisée par un opérateur externe spécialisé dans la réalisation d'enquêtes téléphoniques et en ligne. Le mode de collecte dominant sera le téléphone. Néanmoins, la possibilité pourra être offerte aux enquêtés de répondre par internet après plusieurs relances ou s'ils refusent de répondre par téléphone. Le temps de réponse moyen est estimé à trente minutes pour le questionnaire principal et de cinq minutes pour le questionnaire secondaire.

Le comité de pilotage comprend des représentants de la Dares, de la DGEFP, de la DGT, de l'Acoss, de l'Apec, de Pôle emploi, de l'Insee, du secrétariat général du COE, de France Stratégie, de la DG-Trésor, du Défenseur des droits, des membres du CEE et du Céreq ainsi que des chercheurs (universitaires). Une consultation des partenaires sociaux (syndicats d'employeurs et de salariés) est prévue en début d'année 2015.

La conception de l'enquête, son suivi et l'exploitation des données seront réalisées par la Dares. Deux chargés d'études (cadres A) correspondant à un ETP seront mobilisés.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**L'opportunité est accordée pour cinq années** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.